

3

ACTUALITÉ

Les retraités
en ordre
de bataille

4

ACTUALITÉ

Financement
de la perte
d'autonomie

15

CULTURE - LOISIRS

Cent ans après
l'Armistice

16

ENTRETIEN

Jérôme
Pellissier

pour

RETRAITÉS



DOSSIER

L'intergénérationnel, un enjeu de société

Vous avez dit effort ?

« Je leur demande pour leurs enfants et leurs petits-enfants [...] ce petit effort de quelques dizaines d'euros par mois, parce que nous en avons besoin pour que le travail paie dans notre pays ». Le Président tient ses promesses et s'applique à mettre en œuvre ce choix : hausse de la CSG, gel des pensions en 2018 et revalorisation en dessous de l'inflation pour 2019 et 2020. Toutes ces mesures ont amputé le niveau des pensions des retraité-e-s et ont donné lieu aussi à de nombreuses et imposantes mobilisations.



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

Drôle de politique qui consiste à demander des efforts aux retraité-e-s pour soutenir le travail alors que le même effort n'est pas demandé aux entreprises qui font des profits ni aux plus riches de ce pays... Le budget pour l'année 2019 prévoit même des mesures fiscales favorables pour eux. Si bien que toutes les mesures prises depuis 2018 vont se traduire par une perte de 1 % du pouvoir d'achat des 20 % de Français les plus modestes quand les 1 % des plus riches verront leurs revenus progresser de près de 6 %...

Alors que nous allons bientôt fêter les 70 ans de la déclaration universelle des droits de l'Homme, faut-il rappeler son article 25 qui stipule que toute personne a droit à un niveau de vie « suffisant » pour assurer ses besoins fondamentaux ? Dans une société déjà trop inégalitaire et fragilisée, il est urgent que prévalent les valeurs d'égalité et de solidarité. Cela passe forcément par une autre répartition des richesses. Réévaluation du niveau des pensions, développement des services publics de qualité accessibles partout sur le territoire, accès aux soins, à la culture et aux loisirs... Ce sont tous ces investissements qui permettent d'avoir des conditions de vie dignes pour les retraité-e-s comme pour toute la population.

Le *Petit Robert* définit le mot effort ainsi : « mobiliser toutes ses forces pour résister ou vaincre une résistance ». Alors oui, la FSU va faire des efforts pour exiger d'autres choix et vaincre sur les choix libéraux en cours !

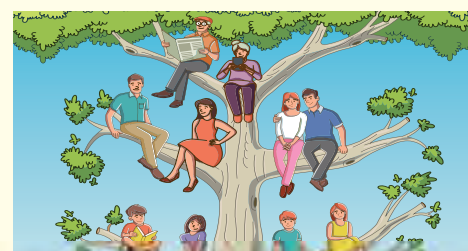
► VUED'ACTU

- p. 3 Les retraités en ordre de bataille : « Où il n'y a point de justice, il n'y a point de République » (Saint Augustin)
- p. 4 Plan santé 2022, PLFSS 2019 : s'investir pour notre santé et la Sécurité sociale !
- p. 4 Projet retraite : vers la rupture
- p. 5 Financement de la perte d'autonomie : une loi en 2019

► VOYAGES VOYAGES

- p. 6 L'élan de la Commune, toujours présent : visite dans le Paris des Communaards

► LEDOSSIER



p. 7 à 10 L'INTERGÉNÉRATIONNEL, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

► VIESYNDICALE

- p. 11 Octobre 2018 : dans la tourmente, les retraité-e-s ont su garder le cap
- p. 12 3 questions à Jean-Luc Mazet, ancien secrétaire général du Syndicat national des chercheurs scientifiques
- p. 13 Des délégations motivées dès le 3 octobre : venus de toute la France, ensemble, à Paris

► CULTURELOISIRS

- p. 14 Écrire à la retraite : « Une goutte d'eau »
- p. 15 Cent ans après l'Armistice du 11 novembre 1918 : entretien avec André Loez

► L'ENTRETIEN

- p. 16 Refuser toute discrimination par l'âge : un enjeu sociétal majeur

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 212 de novembre 2018, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr - Mèl : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X
Directrice de la publication : Bernadette Groison
Ce seize pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Marc Le Désert et Jean-Louis Viguier - Photo de couverture : © Denis_pc/AdobeStock.fr
Création et réalisation : C.A.G. Paris
Impression : Rivaton & Cie

LES RETRAITÉ-E-S EN ORDRE DE BATAILLE

« Où il n'y a point de justice,
il n'y a point de République » (Saint Augustin)

Tous les économistes et médias le disent : les retraité-e-s sont les grand-e-s perdant-e-s de la politique du gouvernement : hausse de la CSG, fin de l'indexation des pensions...

Un pouvoir d'achat amputé de plusieurs centaines d'euros marque le quotidien de la quasi-totalité d'entre eux. La communication gouvernementale a fait long feu. Avec les mesures cosmétiques (réduction de la taxe d'habitation pour les retraité-e-s qui ont un revenu fiscal inférieur à 27 000 euros pour une personne seule ou 53 000 euros pour un couple, et qui n'étaient pas déjà exonérés de cette taxe), on constate combien les quelques euros donnés de la main gauche sont repris par la hausse des taxes, des carburants, du gaz, des complémentaires santé...

Les ripostes aux attaques

Ces ponctions se conjuguent au gel des pensions pour 2018 - pour une inflation de l'ordre de 2 % - et à des revalorisations arbitrairement fixées à 0,3 % pour 2019 et 2020 avec une inflation prévue supérieure à 1,5 %.

À l'opposé, les gains des plus riches, les salaires des patrons du CAC 40 flambent ; les dividendes versés battent des records mondiaux. Ce sont des transferts de plusieurs milliards - 2,7 pour 2018 - de crédits sociaux qui vont aux entreprises,

et aux plus riches. Politique assumée par le gouvernement au nom de la construction d'un nouvel état « providence » (pour les riches), de l'aide aux entreprises et d'un effort très modeste pour les salariés « actifs ». La hausse du chômage, la faible croissance montrent que cette politique est vouée à l'échec.

Face aux attaques, les mobilisations toujours massives se poursuivent. Plus de 100 000 le 18 octobre avec une participation inédite d'organisations syndicales et d'associations à côté du groupe des 9 : UNSA, associations d'artisans et commerçants, pôle des retraités de la FP, associations d'agriculteurs. Elles sont le signe de la colère de la grande majorité des retraité-e-s. Jusqu'à quand, les élus de la majorité vont-ils faire la sourde oreille et prendre enfin en compte cette

colère en répondant aux demandes de rencontre du groupe des 9 ?

Sans attendre la réforme des retraites annoncée pour 2019, le budget de la Sécurité sociale voté en première lecture par l'Assemblée nationale remet en cause la nature même des pensions. Elles ne sont plus un droit ouvert par des années de cotisations mais une simple allocation sans indexation ni sur les prix, ni sur les salaires mais revalorisée selon une décision arbitraire du gouvernement. C'est un recul de 70 ans. Et les perspectives sur les pensions de réversion, les suppléments pour enfants sont préoccupantes.

Pour un service public de l'autonomie

Sur la perte d'autonomie, une loi est en préparation pour 2019.

Le groupe des 9 revendique un financement à 100 % par la Sécurité et se battra contre le recours à une complémentaire obligatoire (mutuelle, institut de prévoyance ou assurance privée). La création d'un grand Service public de l'autonomie, garant de qualité et d'égalité, est plus que jamais d'actualité pour répondre aussi aux attentes des personnels et des usagers. C'est le sens de ses interventions au Haut conseil de l'âge et auprès des élus.

Après les actions d'octobre, les retraité-e-s continuent. Le groupe des 9 les appelle à se mobiliser autour du pouvoir d'achat sous le mot d'ordre : « pas une semaine sans initiative ». Ces actions décentralisées pourront prendre la forme de distribution de tracts, de rassemblements, d'occupation de permanences... Les retraité-e-s débatteront leurs étrennes dans les lieux publics (rappel des différentes ponctions en prenant des cas concrets) en les comparant avec celles des riches... En plus, les Franciliens seront invités à se rassembler devant Bercy. Les retraité-e-s sauront être créatifs.

Les « 9 » adresseront une demande de rencontre aux différents groupes du Sénat qui discute en ce moment du PLFSS. Il s'agit par ces actions de « guérilla » d'être visibles, entendus et de préparer ainsi une grande action nationale dans le premier trimestre 2019.

Les retraité-e-s ne lâchent rien. ❖

Marylène Cahouet,
Joël Chenet



À Cahors,
le 18 octobre 2018.



À Albi,
le 9 octobre 2018.

S'investir pour notre santé et la Sécurité sociale !

Le gouvernement a rendu publics deux documents majeurs pour le devenir de notre système de santé : le plan de santé 2022 et le PLFSS 2019⁽¹⁾.

Partant du principe d'Emmanuel Macron « Notre système ne souffre pas d'un manque de moyens », le « plan santé 2022 » n'annonce que 400 millions d'euros d'investissements en 2019, quelques revalorisations salariales notamment aux aides-soignants des EHPAD mais ... aucune création d'emplois supplémentaires. Si la suppression du numerus

clausus est actée, sans autre précision sur le système qui le remplacera que son caractère sélectif, les 400 postes de médecins ville/hôpital salariés ou les assistants médicaux (avec quelle formation ?) ne sont pas la solution miracle aux déserts médicaux. La hiérarchisation des hôpitaux en trois catégories (de proximité - ne fermant plus, mais cantonnés

à la médecine non spécialisée ou à la gériatrie -, hôpitaux spécialisés et hôpitaux ultra-spécialisés, avec des CHU réorganisés), le rôle donné aux CPTS⁽²⁾ - avec le privé - sont sources d'inquiétudes. Le remplacement de la tarification à l'acte par un autre système, revendiqué depuis longtemps, ne se mettra en place en 2019 que pour la prise en charge à l'hôpital du diabète et de l'insuffisance rénale chronique (forfait).

Si le ministre du budget annonce l'équilibre des comptes de la Sécu pour 2019, la commission des comptes de la Sécu prévoit un déficit à 3 milliards d'euros l'an prochain.

Pour faire 3,8 milliards « d'économies », le gouvernement impose des coupes dans les dépenses de médicaments et d'actes médicaux, la baisse des indemnités journalières pour les

arrêts de travail de courte durée et le développement de l'ambulatoire sous le seul argument d'être « moins cher que les lits d'hospitalisation ».

Le PLFSS 2019 marque surtout une rupture fondamentale avec un principe de la Sécurité sociale : l'autonomie de ses finances par rapport au budget de l'État. C'est ainsi, par exemple, qu'il est prévu que l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires et la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègement de cotisations⁽³⁾ soient financées par la Sécurité sociale. ❖

Michelle Lauton

1. Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019.
2. Communautés professionnelles territoriales de santé.
3. Cadeau de 20 milliards € aux entreprises.

LE COMPTE N'Y EST PAS

- ❖ **L'augmentation** de 2,3 % à 2,5 % de l'objectif de dépenses d'assurance-maladie (ONDAM), pour 2019, ne répondra pas aux besoins, du fait de la démographie et du vieillissement (+ 4,5 % par an d'augmentation) et de l'inflation.
- ❖ **Confirmation** de ce PLFSS 2019 : l'augmentation de seulement 0,3 % des pensions de retraite alors que l'inflation frise les 2,3 %.
- ❖ **L'ensemble** des caisses nationales de Sécurité sociale a d'ailleurs refusé de donner un avis positif sur le PLFSS 2019. Les populations les plus fragiles dont nombre de retraité-e-s en seront victimes. C'est un terrain de luttes à investir.

PROJET RETRAITE

Vers la rupture

Les grandes lignes de la réforme des retraites ont été dévoilées début octobre. Des signes tangibles attestent de la volonté du gouvernement de transformer les pensions de retraite en allocation et de revoir tous les dispositifs dits de « solidarité » comme la réversion.

Jusqu'alors pour l'essentiel, deux mécanismes d'indexation des pensions existaient :

▶ avec l'indexation des pensions sur les salaires, les retraités bénéficient comme les actifs du partage des richesses créées ; C'est

cette revendication que portent la FSU et le groupe des 9 ;

▶ avec l'indexation sur les prix, la pension garde son pouvoir d'achat initial, mais si les salaires des actifs augmentent plus vite que les prix, les pensions se dévalorisent. Ainsi, si les salaires augmentent 1 % plus vite que l'inflation pendant vingt ans alors que les pensions sont indexées sur les prix, les retraités perdent plus de 20 % de pouvoir d'achat par



© Brad Pict / AdobeStock.fr

Un dynamitage du régime actuel.

rapport aux salariés. Ce mécanisme est en place depuis 1993 dans le privé et depuis 2003 dans la Fonction publique. Mais, fin août, le Premier ministre a annoncé une nouvelle aggravation et une rupture profonde : gel des pensions en 2018 et, pour 2019 et 2020 elles seraient indexées en dessous des prix : 0,3 % par an avec une inflation à 2 %, soit une baisse annuelle supplémentaire de pouvoir d'achat (1,7 %) équivalente chaque année à la ponction opérée par la hausse de la CSG !

La pension est un salaire continué

Ces mesures préfigurent-elles le contenu de la future réforme des retraites ? De fait, elles font voler en éclats le lien salaire/pension. La pension deviendrait une simple allocation sociale comme le PLFSS 2019 semble le dessiner !

Elles s'accompagnent de menaces lourdes sur les pensions de réversion.

Actuellement comme une partie des droits familiaux, elles sont financées par les cotisations de l'ensemble des assurés selon le principe de solidarité. Le risque est de les sortir de cette solidarité interne aux régimes de retraite pour les faire financer par une cotisation à part ou par l'impôt ce qui fragiliserait leur évolution.

Dans la continuité des mesures déjà prises – suppression de la demi-part des veuves, mise sous conditions des allocations familiales, fiscalisation du supplément familial – et dans un contexte de baisse des dépenses publiques et des aides sociales, la régression est assurée.

La promesse de Jean-Paul Delevoye d'une réforme qui « maintiendra et consolidera les solidarités » est en contradiction avec un système qui veut « redéfinir leurs objectifs et clarifier la nature de leur financement ».

**Deny Nonnet,
Marc le Disert**

FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Une loi en 2019

Emmanuel Macron a annoncé le 13 juin 2018, au congrès de la Mutualité, une loi pour financer la dépendance. Il souhaite ainsi « répondre à la nouvelle vulnérabilité sociale » du grand âge.

Aussitôt, les complémentaires santé (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances privées) ont réagi. Faisant l'hypothèse que les finances publiques ne seraient pas suffisantes, l'instauration d'une complémentaire obligatoire serait incontournable. C'est l'opinion de Thierry Beudet, président de la Mutualité Française, qui soutient la proposition en précisant que la complémentaire ne concernerait que les personnes à partir d'un certain âge. Le 10 septembre 2018, le Think-Tank « Matières grises », en partenariat avec « Notre temps » a organisé un forum sur la question. Syndicalistes (FO et CFDT), organisations professionnelles, monde des complémentaires (dont la MGEN), hauts fonctionnaires et experts se réunissaient pour réfléchir aux modalités de financement. Leurs préconisations s'orienteraient vers un système à deux étages : socle mini-

mal public et complémentaire obligatoire « basé sur des valeurs communes ».

Le Président, à plusieurs reprises, a évoqué la solution du cinquième risque, notion ambivalente. Effectivement, c'était un projet du président Sarkozy qui prévoyait un financement public/privé et qui a été abandonné faute de financement.

La loi est donc annoncée pour 2019 et Dominique Libault, président du Haut Conseil de financement de la protection sociale, est chargé du projet. Pour ce faire, il a constitué des groupes de travail. Le 1^{er} octobre, Agnès Buzyn a lancé une grande consultation citoyenne sur le sujet. La lettre de mission du Premier ministre ne prévoit aucune concertation syndicale mais des discussions avec les départements, l'ARS et le recueil de l'avis des personnes âgées.

La réforme, aujourd'hui, a lieu dans un contexte de mesures dis-

criminatoires à l'égard des retraités et de réduction des « dépenses » publiques.

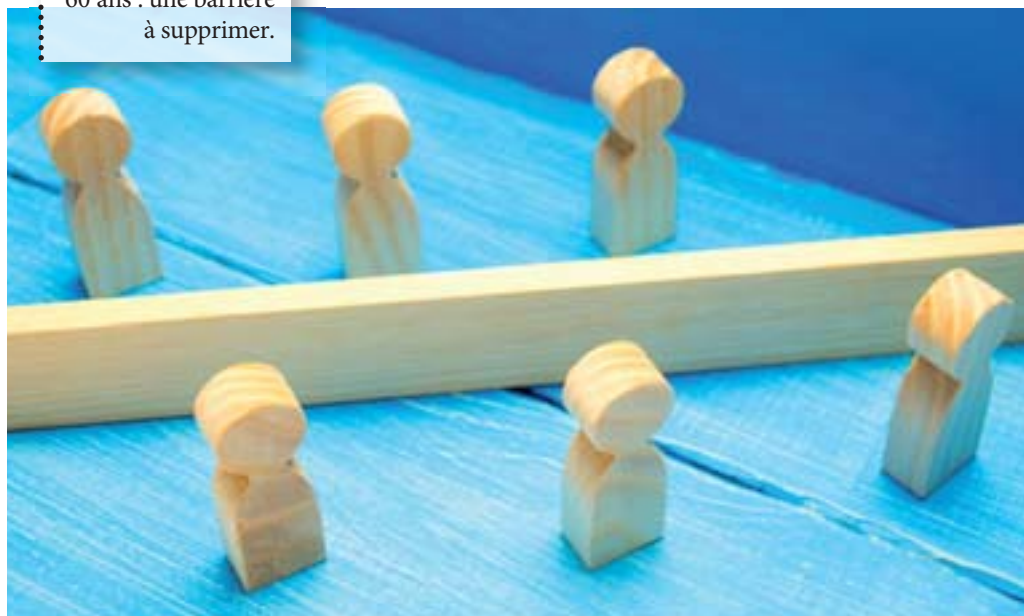
Le Haut conseil de l'âge qui souhaite s'inscrire dans le débat affirmait en 2017 la nécessité d'un financement public prioritaire.

Ce que demandent les « 9 »

Le « groupe des 9 » prône la prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la sécurité sociale, financée par la cotisation. La « dépendance » comme la maternité, la maladie fait partie des aléas de la vie. À ce titre, le groupe des 9 demande la suppression de la barrière d'âge qui distingue le handicap jusqu'à 60 ans, la perte d'autonomie après, avec des prestations très différentes. Il rappelle que la qualité des soins pour les personnels et les usagers passe par la création d'un service public de l'autonomie. ❖

Marylène Cahouet

60 ans : une barrière à supprimer.



Visite dans le Paris des Communards

En 1871, les Parisiennes et les Parisiens ont tenté de construire un monde où justice sociale et solidarité sont étroitement liées. Aujourd'hui, la Commune reste un objectif, une détermination pour de nombreux progressistes en France et dans le monde. En découvrir les lieux, c'est un peu revivre ces heures chaudes qui ont vu le peuple de Paris « monter à l'assaut du ciel » (Marx).

Le circuit de ce Paris communard débute à Montmartre et se termine au Père-Lachaise, du premier au dernier jour de la Commune. Le peuple de Paris, opposé à la capitulation de la France face aux Prussiens, déçu par la République proclamée le 4 septembre 1870, par les conditions de vie et de travail de plus en plus difficiles, refuse ces régressions. Le 18 mars 1871, sur la butte Montmartre, Thiers donne l'ordre à l'armée de tirer sur le peuple. Mais les soldats mettent crosse en l'air et fraternisent avec la population. Les femmes accompagnées par Louise Michel s'opposent à la prise des canons. Les gardes nationaux occupent tous les bâtiments publics. Le 18 mars au soir, le Comité Central de la

Garde Nationale, cette milice citoyenne, s'installe à l'Hôtel de Ville et appelle à l'élection par les Parisiennes et Parisiens d'une assemblée communale. Thiers et son gouvernement quittent Paris pour Versailles.

Les élections ont lieu le 26 mars. La Commune est proclamée le 28. L'œuvre de la Commune va s'écrire chaque jour dans chaque mairie d'arrondissement pour concrétiser les idéaux sociaux, culturels, politiques, scolaires portés par les Communards mais les combats avec les Versaillais s'intensifient et le 2 avril c'est le siège de Paris. Les Versaillais entreront dans la capitale le 21 mai. Jusqu'au 27 mai, de violents combats enflamment Paris... ❖

Gérard Blancheteau

POUR EN SAVOIR +

Association des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 : commune1871.org/

CES LIEUX INCONTOURNABLES QUI ONT FAIT LA COMMUNE DE PARIS

- ❖ **Paris 18^e.** Le 18 mars, sur la butte Montmartre, à l'endroit où sera construite la basilique, le général Leconte est fait prisonnier par ses soldats. Place Blanche, Nathalie Le Mel combattrait le 23 mai, avec cent vingt femmes, sur une barricade.
- ❖ **Paris 3.** Rue de la Corderie, au siège de la première Internationale et du Comité des vingt arrondissements est élaborée l'œuvre sociale de la Commune avec Eugène Varlin, Albert Theisz, Léo Frankel.
- ❖ **Paris 10^e.** Le 18 mars, place du Château-d'Eau, les gardes nationaux s'emparent de la caserne. La mairie est le siège de l'Union des Femmes pour la défense de Paris avec Nathalie Le Mel, Elisabeth Dmitief. Une plaque dans le hall de la mairie commémore cette Union.
- ❖ **Paris 11^e.** Place de la Bastille, les barricades s'ouvrent pour faire passer le cortège funèbre de Charles Hugo conduit par le poète. Devant la mairie du 11^e, deux guillotines sont brûlées.
- ❖ **Place de l'Hôtel de Ville.** Le 28 mars, tout le quartier est envahi par une foule immense pour proclamer la Commune. À la tribune, les quatre-vingt-dix élus.
- ❖ **Paris 19^e.** Les Buttes Chaumont : du 24 au 27 mai, les Communards affrontent les Versaillais. trois cents cadavres de Communards sont jetés dans le lac. Au 136, rue de Belleville a lieu la dernière réunion de la Commune après la prise de la mairie du 11^e par les Versaillais.
- ❖ **Paris 20^e.** Le 27 mai, rue Haxo, les Communards exécutent cinquante otages comprenant des Versaillais et trois religieux. Rue Ramponneau : siège d'une des dernières barricades.
- ❖ **Le Père-Lachaise.** Le 28 mai, cent quarante-huit gardes nationaux sont exécutés et enterrés dans une fosse commune. C'est aujourd'hui le Mur des Fédérés, classé monument historique. À côté, les tombes de Communards : Jean Baptiste Clément, Gustave Lefrançais, Valéry Wroblek.

La semaine sanglante du 21 au 28 mai fera 20 000 morts et 30 000 victimes de la répression (emprisonnement, déportation). Pendant 72 jours, le gouvernement de Paris aura été « par le peuple, pour le peuple ».



L'INTERGÉNÉRATIONNEL, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Marylène Cahouet, Jacques Lecoffre, Bernard Lioure, Michèle Olivain, Jean-Louis Viguier

Notre société voit les générations avancer en âge, vivre longtemps et le plus souvent en bonne santé : tous les âges de la vie se côtoient et s'entraident. Refusons que les politiques transforment en antagonismes, vieux contre jeunes, actifs contre retraités, une histoire partagée.

L'allongement de la durée de la vie façonne une société où se côtoient maintenant majoritairement quatre générations et de moins en moins rarement cinq. Les plus de 60 ans constituaient 5 % de la population à la fin des

années 1960 ; ils devraient en représenter le tiers en 2035. La particularité française, unique en Europe, d'une fécondité soutenue autour de deux enfants par femme dessine une pyramide des âges quasi cylindrique révélant un équilibre intéressant des générations loin des prophéties d'une France appelée à se couvrir inexorablement et majoritairement de vieux !

Cette progression de l'espérance de vie appelle à examiner les ressorts et les conditions grâce auxquels chacun peut trouver une reconnaissance, une place, des droits. Si le lieu privilégié de solidarité intergénérationnelle reste la famille, les évolutions structurelles et spatiales de celle-ci, les inégalités sociales et économiques à l'œuvre imposent une prise en compte à l'échelle de la société dans son organisation

même. On voit bien combien cette question est encore loin d'être saisie, combien les freins sont encore puissants à la prise en compte dans le concret des apports et des besoins de tous. Les tentations de jouer les oppositions, de stigmatiser, d'exclure se manifestent au service d'une société d'un chacun pour soi ravageur. Les liens, les relations, les transmissions entre générations sont essentiels pour que, inscrits dans une histoire partagée, nous inventions un destin commun assis sur la solidarité, la cohésion, le développement profitable à tous.

L'objet de ce dossier est d'entrer dans l'univers de l'intergénérationnel, d'en mesurer les potentialités et les impératifs, de tenter d'ouvrir la voie pour que l'avancée en âge des individus continue d'être une bonne nouvelle ! ♦

UN VIVRE ENSEMBLE INVENTIF

Les transmissions intergénérationnelles

Bien des expériences actuelles révèlent un besoin de communiquer, de se rassembler autour d'une parole commune, d'une transmission sans compromis, au-delà de tout clivage.

Pour qu'il y ait transmission, il faut dépasser le concept de générations qui se côtoient pour celui de générations qui se croisent dans la durée et la récurrence, pour intégrer cette notion d'évolution humaine qu'est le vieillissement, s'approprier le concept d'existences multiples au cours d'une même vie, penser le vieillir.

Des réflexions autour du logement, des transports, de l'action culturelle aboutissent ici ou là à des réalisations concrètes qui rendent visibles et agissantes, au-delà du strict cadre de la famille, les générations présentes dans un espace donné. Mais force est de constater que le développement de la société tend à exclure les générations de vieux. En valorisant la performance, la vitesse, le changement rapide et continu, on discrédite le lent, le posé, le profond ; à jeter ce qui est vieux, on ouvre la voie au rejet de ceux qui sont vieux, à l'irrespect de leur condition, quand bien même ils sont le reflet de cette conquête de l'homme qu'est la vie longue. Les « seniors » ont à montrer et à défendre qu'il est une façon de vieillir qui a du sens, qui recèle ses propres joies ; ils ont à transmettre l'exemple d'une maturité heureuse, l'image d'un vieillir enviable.

La transmission appelle à la rencontre réelle, l'interaction qui permettent que s'infusent et s'échangent des pratiques, des idées, des savoir-faire, des savoir-être. Si dans les milieux conservateurs, la transmission se conçoit comme conformation ou reproduction, dans les courants pro-



Ensemble on va plus loin...

gressistes elle ne peut être que le fruit d'interpellations, de frottements de points de vue, de conquête de conviction. En ce sens, la transmission exige, pour une chance d'ancrage dans un processus de pensée, la compréhension des modes de réflexion, de fonctionnement, de vie, les aspirations et approches des générations plus jeunes. D'autant qu'être âgé, ce n'est pas seulement raconter le passé, c'est aussi

apprendre et vivre le présent et le contact des plus jeunes nous y aide grandement.

Une initiative littéraire unique : le prix Chronos*

Créé en 1996 par la fondation nationale de gérontologie, le prix Chronos propose aux participants la lecture d'ouvrages ayant pour thème le parcours de vie de la naissance à la mort, les relations entre générations, la transmission du savoir, la vieillesse et la mort. Au-delà du goût de la lecture, il

permet d'établir un dialogue, un partage entre les générations. L'âge des jurés s'étale de cinq ans jusqu'aux âges adultes. Au travers des histoires, il est au fond question de temporalités différentes, de relativité du temps qui passe pour montrer que nous sommes tous le plus vieux de quelqu'un ou le plus jeune d'un autre mais qu'à tous les âges, la vie a la même valeur. ❖

*Le jury senior a attribué le prix Chronos 2018 à Hubert Ben Kemoun pour « *Joyeuses Pâques et bon Noël* ».

POUR UN AVENIR COMMUN

Miser sur la solidarité intergénérationnelle

Faire de la solidarité une valeur essentielle de la société ne relève pas que de la morale individuelle, c'est une composante sociale qui tient ensemble tous les individus d'une société, pour un destin commun.

Les retraités aident à titre individuel descendants et ascendants : c'est un fait reconnu. Mais la solidarité est aussi le fon-

dement de notre modèle social. Même si on voulait nous faire croire le contraire, le retraité est un citoyen, partie prenante d'un

projet de société qui assure une vie harmonieuse pour toutes et tous. C'est sur des principes de solidarité intergénérationnelle

que, en 1945, le Conseil national de la Résistance a construit son programme.

La question de la retraite en est une illustration parfaite : les actifs paient par leurs cotisations les pensions des retraités d'aujourd'hui, qui eux-mêmes ont financé celles de leurs ascendants. La solidarité s'exerce aussi d'ailleurs entre groupes sociaux, entre chômeurs et actifs, entre couches moyennes et plus pauvres, fidèle à la formule « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». C'est pourquoi, face à un projet de réforme qui détruit toute solidarité, le combat est commun. Actuels et futurs actifs, jeunes en formation, retraités, tous sont concernés. Le refus d'augmenter la part des richesses produites dévolue aux retraités (alors que leur nombre va s'accroître) signifie la baisse des pensions pour toutes et tous et le retour de la pauvreté comme dans

les années 50-60. La philosophie de la retraite par points signifie que la baisse des cotisations entraîne nécessairement celle des pensions. Dès lors, le combat commun contre le chômage, pour l'égalité salariale, pour des emplois stables et qualifiés, est une priorité.

Les droits pour tous les âges

La réforme Balladur de 1993 pour le régime général qui a indexé les pensions non plus sur les salaires mais sur les prix (pour la Fonction publique se sera en 2003) a eu non seulement des effets financiers importants mais a aussi occulté la notion de salaire continué. De quoi alimenter le discours officiel récurrent qui oublie volontairement le mot « retraités » au profit de « personnes âgées » ou



© Jean-Louis Viguière

« seniors » et assimile pension de retraite à allocation sociale (PLFSS 2019), occultant ainsi le statut d'ex salarié ayant, à ce titre, des droits.

Fondamentalement, il reste bien du chemin à parcourir pour faire reconnaître les trois étapes de la vie : formation, emploi, retraite, étapes au cours desquelles chacun apporte sa pierre à l'édification

d'un avenir de l'humanité basé sur les solidarités et la justice sociale. Il s'agit de mettre en œuvre une formation et un travail de qualité, suivis d'une retraite convenable pour toutes et tous.

À juste titre, les retraités participent à la vie syndicale avec les actifs et mènent des combats communs, solidaires et intergénérationnels. ❖

LE CHOIX DE LA FSU

Une structure intergénérationnelle

La syndicalisation des retraités est une préoccupation de toutes les forces syndicales pour regrouper celles et ceux qui ont quitté leur lieu de travail du fait de leur départ à la retraite.

Toutes les organisations mettent en avant l'appartenance des retraité-e-s au monde des salariés et font le lien entre les retraité-e-s et les salarié-e-s

« actifs et actives ». Organiser les retraité-e-s hors de tout lien entre actifs et retraités serait

Actifs et retraités débattent ensemble.



© DR

une forme de corporatisme basé sur l'âge, alors que, notamment, le système des retraites par répartition repose totalement sur ce lien entre actifs et retraités. Ce serait nier aussi notre modèle social fondé sur la solidarité. Cela n'empêche pas les revendications spécifiques.

Des statuts différents

Mais le choix des formes juridiques n'est pas le même. Ainsi les confédérations ont réuni leurs adhérents retraités dans les Unions Confédérales des Retraités (UCR CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC), dont la majorité relève à strictement parler du statut associatif (sauf

l'UCR-CGT). On parle de « secteur retraités » de l'UNSA. En 2007, les membres de Solidaires s'organisent en « interprofessionnelle de retraité-e-s » à l'intérieur de l'Union syndicale Solidaires (UNIRS) et tiennent congrès.

La même année, le congrès de Marseille de la FSU décide de mettre en place la Section fédérale des retraités de la FSU (SFR-FSU). En confirmant le lien étroit entre retraités et actifs, la FSU entend rappeler la solidarité intergénérationnelle comme levier de tous les combats. Aujourd'hui, face à la destruction des acquis sociaux, c'est une nécessité qu'il ne faut pas oublier. ❖

DES TITRES CHOCS

Nos enfants nous haïront...

Les campagnes d'opinion qui se développent stigmatisent les vieux pour mieux justifier une politique de casse des retraites.



Des livres dont le titre laisse pantois

Nos enfants nous haïront de Denis Jeambar, successivement et entre autres, journaliste à *Paris-Match*, au *Point*, directeur général d'Europe 1, « faiseur d'opinion », « agent d'influence » de la pensée néoconservatrice... membre du Club du Siècle...

Comment nous avons ruiné nos enfants, de Patrick Artus, économiste, directeur de la recherche et des études de la banque Natixis, ayant en particulier travaillé sur les nouvelles stratégies boursières des entreprises.

« *Tant pis nos enfants paieront !* » selon le très libéral François Lenglet...

La lutte des âges d'Hakim El Karoui, proche de Raffarin et Rachida Dati... Après avoir reproché aux soixante-huitards aujourd'hui retraité-e-s d'avoir inventé la libération sexuelle (*sic*), il assène : « *La crise que nous traversons n'est pas d'abord financière [...] mais la première manifestation d'un phénomène démographique inédit [...]. Les retraités ont pris le pouvoir, [...] aux dépens des générations montantes. Cette crise, (qui) touche le monde entier [...], n'oppose pas le Nord au Sud, les travailleurs aux paresseux, les hommes aux femmes, (mais) à l'intérieur d'un même pays les plus âgés aux plus jeunes, en une lutte des âges d'autant plus féroce qu'elle est silencieuse* ».



Des articles de presse indignes

Pourquoi les retraités suscitent « tant de haine » ? L'éditorial du *Monde* (24 novembre 2011) apporte son explication : ils sont « *vieux, privilégiés et égoïstes* ». L'article pousse l'indignité jusqu'à stigmatiser ces derniers en mettant en exergue le fait que « 17,7 % des enfants sont en situation de pauvreté contre 9,9 % des retraités ».

En 2012, lors de la création de la CASA (taxe de 0,3 % sur les pensions), Louis Chauvel, professeur français, enseignant à l'université de... Luxembourg, applaudit dans un article du *Nouvel Obs* « *Allez-y M. Ayrault ! Ce sont des privilégiés !* ».



Des campagnes d'opposition générationnelles

« *Diviser pour mieux régner* » est utilisé depuis des millénaires. Certains aspects en sont bien repérés : français contre immigrés, travailleurs du privé contre fonctionnaires, etc., les campagnes d'oppositions générationnelles en sont une variante plus insidieuse, car moins connue.

Leur objectif est multiple : tenter de dresser les actifs contre les retraités et ainsi dédouaner les politiques d'austérité, servir de justificatif à la casse des régimes de retraite, tenter de culpabiliser les retraités...

Faire croire que si les jeunes subissent pauvreté, chômage, précarité, salaires insuffisants... ce serait la faute des retraités... bien pratique, non ?

Pourtant, non seulement c'est faux, mais de surcroît, dans la « sphère privée » chacun sait à quel point les retraité-e-s sont attaché-e-s à la solidarité et soucieux des générations qui leur succèdent, y compris dans l'aide qu'ils leur apportent souvent.

De fait ces campagnes ont un objectif politique évident aujourd'hui : justifier les agressions contre le pouvoir d'achat des retraité-e-s, la mise en cause de la solidarité inter générationnelle, la fin programmée du lien travail/retraite.

Que faire face à ces campagnes infâmes ?

D'abord les mettre en lumière pour les dénoncer, car elles sont peu connues. Mais aussi et surtout insister sur un fait qu'oublie de souligner tous les « pourfendeurs de retraités » : chaque actif sera un jour retraité... ❖

« *Les vieux, faudrait les tuer dès la naissance !* », Dédé (Jean-Pierre Daroussin) dans le film de Robert Guédiguian *Marius et Jeannette*.



OCTOBRE 2018

Dans la tourmente, les retraité-e-s ont su garder le cap

Agir dans l'unité, faire entendre les revendications de tous, les retraité-e-s ont réussi à mobiliser et à mettre la question des retraites et des retraité-e-s au premier plan.

Les temps sont difficiles pour les retraité-e-s. D'une part et en premier lieu du fait de la multiplication des attaques, du mépris qu'elles et ils subissent de la part du gouvernement. Mais d'autre part aussi parce que les choix opérés par certaines de leurs organisations ont conduit à brouiller largement le calendrier de l'action. Nombre d'entre elles et eux ont mal vécu la nécessité devant laquelle ils/elles se sont trouvés de devoir « choisir » entre le 3, le 9 et le 18. Mais ils et elles ont relevé le défi, comme le prouve amplement le niveau de participation



à ces différentes mobilisations. Plus de 500 000 pétitions remises le 3 à Paris, forte présence des retraité-e-s dans les cortèges interprofessionnels le 9 (y compris avec des cortèges séparés rejoignant les manifestations des actif-ve-s) et le 18, même si une partie de

celles et ceux qui avaient manifesté le 9 n'ont pas remis le couvert ce jour-là, d'autres ont pris le relais, permettant de maintenir le niveau de la mobilisation.

La crainte était grande en effet que ce calendrier chahuté ne conduise à la démobilitation. On râlait dans les rangs ! Et c'est bon signe : les retraité-e-s ne sont pas des moutons et elles et ils préfèrent de loin l'unité dans l'action, entre eux, mais aussi avec les actif-ve-s.

Le 18, elles et ils ont confirmé que le mouvement des retraité-e-s participe d'une lame de fond : les medias ne s'y sont pas trompés qui évoquent la question régulièrement en ces termes.

Et au bout du compte le résultat est là : le gouvernement est ébranlé. On voit bien que cela craque dans la majorité présidentielle (dépôt d'un amendement au PLFSS favorable aux retraité-e-s les plus modestes par 20 députés LREM, adopté en commission malgré l'avis du rapporteur) et « ils sentent bien que l'électorat retraité leur échappe » comme le note justement le Secrétaire général de la FGR-FP. Et le mécontentement grandit.

L'heure est à la poursuite de l'action. L'appel à la mobilisation s'est élargi le 18, de nouvelles forces se sont jointes au groupe des 9 (Pôle des retraités, agriculteurs, commerçants...). C'est dans cette voie qu'il faut continuer. Nul doute que les retraité-e-s sont décidé-e-s à préserver ce qu'une vie de labeur leur a permis de gagner. Une réunion des organisations de retraité-e-s a eu lieu le 5 novembre avec un nouvel appel à l'action.

Et l'on peut aussi compter sur elles et eux pour se joindre aux actif-ve-s pour sauvegarder notre système de retraite par répartition, solidaire et intergénérationnel. ❖

Jean-Marie Canu



Mobilisation générale !
Nos pensions et retraites en danger
Tous dans la rue le 18 octobre

SFR 81

Le 29 novembre, la SFR 81 se réunira à la Boutarié. À l'ordre du jour, un menu copieux : réforme des retraites, Haut conseil de l'Âge, CDCA pour le matin et la MGEN et ses dérivées assurantielles, l'après-midi. Nul doute que les débats seront passionnés et l'atmosphère conviviale.

LREM**Dans le doute ?**

Après les multiples actions de mobilisation des retraité-e-s, de nombreux députés de la majorité s'interrogent sur la pertinence des choix du gouvernement. Dans le cadre de la discussion du PLFSS, une proposition LREM a été avancée pour exonérer une majorité

de retraité-e-s de la hausse de 25 % de la CSG, exonération compensée par un taux de CSG de 9,2 % pour ceux percevant plus de 3 000 euros de pension mensuelle. Amendement rejeté deux fois par le gouvernement. Signe que le malaise s'installe.

FORUM À LILLE**Lundi 12 novembre**

Plus de 40 collègues se sont rassemblés pour débattre de la situation des retraites et de son historique. Le débat s'est engagé sur le projet et la situation des retraités. Les participants ont écourté la réunion pour rejoindre la manifestation Éducation.

LES RETRAITÉS**FSU DE LOIRE-ATLANTIQUE**

La section SFR 44 organise son assemblée générale d'automne le vendredi 30 novembre de 9 h 30 à 16 h. Deux thèmes seront abordés :

- Nos droits sociaux, quel avenir ?
- La place des retraités dans la FSU.

LE FORUM BISONTIN DES RETRAITÉ-E-S

Les services publics du XXI^e siècle

L'intersyndicale des retraités bisontins a organisé le 28 septembre son troisième forum. Sujet retenu : l'aide à domicile.

L'intersyndicale bisontine, émanation locale du groupe des 9, a décidé en 2017 d'organiser régulièrement des rencontres publiques de débats. Dès l'origine ils ont convié à la discussion les usagers et les professionnels concernés par les sujets retenus. Le premier forum a traité de l'accueil dans les services d'urgence, le second de la vie en EHPAD. L'aide à domicile était au programme du troisième rendez-vous. En ouverture de séance, un retraité malvoyant nous a fait part de son expérience ; il a dû renoncer à faire appel aux associations ou aux services collectifs pour, en désespoir de cause, se résoudre à employer directement une aide à domicile. Une salariée du secteur est venue compléter et corroborer son témoignage. Triste constat : salarié-e-s comme usagers sont maltraité-e-s dans un secteur qui est à la fois en crise et en plein développement. La formation et la reconnaissance des qualifications sont des éléments fondamentaux pour l'évolution de ce secteur, a rappelé Dominique Balducci (SFR/FSU) en s'appuyant sur son expérience

de formatrice dans le domaine. Un camarade de Solidaires et un responsable régional de la CGT ont amorcé le débat sur les enjeux et les financements du secteur alors qu'une loi « ad hoc » est annoncée pour le printemps 2019. Mais c'est à notre camarade retraité malvoyant que revient la conclusion. Pour lui : « *Les personnes âgées ne sont peut-être plus considérées comme des citoyens dans notre société* ». Beau sujet pour un prochain Forum ! En préambule, Marylène Cahouet, présente au titre de la SFRN, avait pu expliciter le mandat que venait de se donner le groupe des 9 : un appel à l'action dans l'esprit des forums bisontins dont l'objectif est de réfléchir ensemble pour mieux agir ensemble. Le 9 octobre, à Besançon, les retraité-e-s ont organisé un rassemblement spécifique avant de participer massivement à la manifestation commune avec les actif-ve-s comme à Montbéliard, Vesoul ou encore Belfort. Et le 18 octobre ils sont retournés battre le pavé. ❖

Jean-Pierre Billot



Le compte-rendu de *L'Est républicain* (30 septembre 2018).

3 QUESTIONS À...

Jean-Luc Mazet, ancien secrétaire

Pour Retraités : Comment présenter le SNCS et ses syndiqués ?

Jean-Luc Mazet : Le SNCS est né, en 1956, en même temps que le SNESUP, de la scission du

Syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNESR) sur la base de la revendication d'un statut de fonctionnaire titulaire pour les chercheurs des organismes de recherche.

Dès le début des années 70, les restrictions au recrutement des chercheurs sur statut et la création de bourses de courte durée ont posé un double problème : la précarisation de l'emploi et le retard du recrutement. Cela a conduit le SNCS à associer très tôt les revendications d'intégration des hors-statuts, de titularisation des chercheurs, de recrutement jeune et de prise en compte de toutes les activités de recherche pour la retraite.

Pour Retraités : Dans quelles conditions part-on à la retraite quand on est chercheur ? Pourquoi rester syndiqué ?

J.-L. M. : Un plan d'intégration des personnels hors-statut a été gagné en 1976 et le statut de titulaire de la Fonction publique en 1984. Les personnels titularisés alors ont pu racheter leurs droits à la retraite pour les activités antérieures au recrutement. Mais depuis cette date, l'âge du recrutement

Un temps de réflexion pour continuer à être à l'offensive.

SFRD 77
Vie locale

Le 21 septembre, les retraités de la FSU 77 ont été invités à participer à une assemblée générale d'automne. à l'ordre du jour : « Pouvoir d'achat, où en sommes-nous ? Informations sur la réforme des retraites ? Quels objectifs recherchés ?

En quoi les retraités sont-ils concernés ? »

L'AG a débouché sur un appel à manifester à Paris le 18 après-midi, mais aussi sur un rassemblement local à Melun le matin. La réunion a rassemblé un peu plus d'une quarantaine de participant-e-s.

RENCONTRE AVEC
Le député communiste Pierre Dharréville

Trois membres de la SFRN (Michel Angot, Marylène Cahouet et Joël Chenet) ont rencontré le député au sujet de la future loi de financement de la perte

d'autonomie. Après avoir échangé nos informations, lui avons donc donné les 4 pages FSU, les docs du groupe des 9 sur le 100 % sécu et notre travail au HCA. Le groupe a déposé des amendements sur les aidants et le pouvoir d'achat des retraités. Il propose la tenue d'un colloque sur le

financement de la perte d'autonomie en janvier avant que Libault, Haut-Commissaire chargé du dossier, ne dépose ses conclusions. L'entrevue s'est conclue par l'engagement réciproque de poursuivre le travail commun.

DES DÉLÉGATIONS MOTIVÉES DÈS LE 3 OCTOBRE

Venues de toute la France, ensemble, à Paris

À l'appel du groupe des 9, venues d'un peu partout, – Nord, Pas-de-Calais, Est, Loire-Atlantique, Loiret, Eure-et-Loir, Rhône, Isère, Saône-et-Loire, Île-de-France... –, les délégations des départements ont rempli la Bourse du travail de Paris. Elles ont porté la parole des retraité-e-s, exprimé leur colère et leurs revendications. L'après-midi, le rassemblement Place de la République et la délégation vers l'Assemblée nationale ont manifesté dans la rue le refus des mises en cause des droits des retraité-e-s et futur-e-s retraités. Ailleurs, les intersyndicales départementales ont manifesté selon des modalités propres : prise de parole, intervention auprès de la presse locale.



© Daniel Rallet



© Mireille Breton

À la tribune de la Bourse du travail, le « groupe des 9 ».



© Daniel Rallet

Place de la République, la FSU bien présente.



© Georges Bouchart

général du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS)

continue à augmenter (plus de 34 ans en moyenne aujourd'hui) et la prise en compte des activités de recherche antérieures au recrutement, surtout à l'étranger, subit de fortes restrictions. De plus, les directions d'organismes refusent les demandes de prolongation d'activité au-delà de 65 ans aux chercheurs qui souhaitent réduire leur malus. Cela pose de manière de plus en plus dramatique le problème des retraites des chercheurs...

Aujourd'hui, les retraités représentent environ un quart des adhérents du SNCS. Partant du principe que la défense des retraites concerne tous les personnels, ils participent à l'activité du syndicat à tous les niveaux de ses instances.

Pour Retraités : Comment se situe le SNCS dans les relations avec les autres organisations ?

J.-L. M. : Le SNCS a toujours privilégié la synthèse au conflit. À l'intérieur, cela lui a permis de préserver son unité à travers plusieurs crises syndicales et de rester le syndicat le plus représentatif des chercheurs. À l'extérieur, tout en défendant fortement ses orientations, il s'est toujours très fortement investi dans les relations intersyndicales, dans les collectifs d'action de personnels et dans les organisations internationales.

Propos recueillis par Mireille Breton

ÉCRIRE À LA RETRAITE

« Une goutte d'eau »

Daniel Clément publie un roman qui mêle grande histoire et vies minuscules, points de vue féminin et masculin... Il s'en explique.



© DR

Parisien jusqu'à ses années d'étudiant au début des années 70, Daniel Clément s'est tourné vers l'enseignement après plusieurs années passées dans l'industrie. Son départ en retraite le 31 janvier 2012, journée de grève nationale, ne lui a pas fait abandonner ses activités militantes au SNES-FSU. Il a édité son premier roman au printemps 2018, qui revient sur ces années émancipatrices, fortes de valeurs à toujours défendre, et dont la vie des personnages serpente entre lourdeur du passé et légèreté de l'avenir, entre produits du hasard et de la nécessité.

À propos de l'Histoire, la « grande », et de l'histoire individuelle

J'ai voulu une pure fiction, implantée dans deux moments importants de l'histoire, la guerre d'Algérie et les années émancipatrices après 1968. Curieusement, ces deux moments ont été qualifiés d'événements ! Coïncidence ?

Les histoires individuelles nourrissent la « grande », et la subissent, hélas trop souvent. Parfois, heureusement, elles contribuent à son évolution, à ses révolutions. Celles du trio du roman, deux femmes et un homme, se nouent successivement en trois couples. L'histoire individuelle de Marc est liée à la « grande », dans un de ses aspects abjects, et va bouleverser la vie de Marie et Hélène, d'abord rivales, puis alliées.

À propos du fil rouge « contre »

C'est au cours de l'écriture que s'est manifestée la double face du mot « contre ». Comme tu dis, les personnages se cognent et se blottissent les uns contre les autres. Attraction-répulsion, proximité-éloignement, la vie est faite de hauts et bas, de bonheurs et malheurs, de blanc et noir, où la couleur donne heureusement variété et nuances. C'est une évidence que j'ai mis en exergue dans mon roman. Marie en est l'image, au cœur de ce trio elle navigue d'un port à l'autre, ses amarres se serrent et se desserrent pour finalement lâcher prise.

À propos de « Emma Bovary, c'est moi » et de la construction du roman

Marie, Marc et Hélène, c'est moi ? En petites touches impressionnistes distillées çà et là, bien sûr. Mais en aucun cas c'est un « selfie » de mes années 70. Par contre j'ai intensément vécu ces trois personnages pendant l'écriture qui s'est exprimée naturellement à la première personne. Ils ont ainsi parlé, raconté leurs parcours. D'abord les deux jeunes femmes, tour à tour, de chapitres en chapitres, chacun commençant par une courte partie « d'aujourd'hui », suivie d'une plus longue



remémorant leur histoire liée à Marc, qui raconte enfin sa quête dans la seconde moitié du livre.

À propos de la métaphore de la goutte d'eau

De même que celle d'une goutte d'eau, la trajectoire de la vie de Marc obéit à la nécessité, pour lui, de retrouver un bout de son passé qu'un choc lui a occulté, et au hasard qui offre des rencontres déterminantes pour l'avenir. Il s'est toujours laissé guider par son entourage, jusqu'au moment où l'impérative nécessité de savoir a pris le dessus, effaçant d'un coup tout le reste, y compris sa récente relation fusionnelle avec Hélène, et ses conséquences.

À propos de « pourquoi écrire, maintenant » et du vocabulaire

La retraite, un vilain mot, est synonyme de présence de temps libre et d'absence de contraintes subies. La retraite, c'est aller de l'avant ! J'ai toujours écrit, poèmes en enfance, chansons étudiant, textes courts à diverses occasions. J'aime bien jouer avec les mots, mais je crois que dans mon roman ce sont les mots qui ont joué avec moi, comme les dates, Baptiste qui naît le jour de la Saint-Maxime, ce n'était pas prémédité ! Ils m'ont porté pendant presque 300 pages, me procurant un plaisir énorme, avec l'espoir que les lecteurs en partagent une partie. ❖

Propos recueillis par Marylène Cahouet

POUR EN SAVOIR +

❖ Le livre est disponible sur commande dans toute librairie, ainsi que sur le site de la plateforme d'auto-édition « librinova », où il est disponible également en version numérique.

CENT ANS APRÈS L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Entretien avec André Loez

Loin d'être achevé, le travail de recherche sur la première guerre mondiale, notamment sur l'Armistice, se poursuit et offre de nouveaux éclairages que nous présente notre collègue historien, enseignant et chercheur André LOEZ⁽¹⁾.

Quelles sont les circonstances de l'Armistice de la Grande Guerre signé le 11 novembre 1918 ?

André Loez : Tout d'abord, il y a la défaite de l'Allemagne : l'armée allemande est épuisée par ses offensives du printemps 1918, par les tactiques des alliés associant chars, avions et artillerie, ainsi que par l'arrivée des troupes américaines qui confirme leur supériorité numérique. Ensuite, tous les acteurs, y compris les vainqueurs, sont pressés de mettre fin à la guerre ; du côté de la France, de la Grande Bretagne, on a énormément souffert pendant quatre ans. Donc on fait l'armistice pour que la guerre se termine le plus vite possible. Enfin, cela ne s'est pas fait immédiatement, parce qu'il y a eu des tractations avant l'armistice, principalement entre

l'Allemagne et le président des États-Unis. Jusqu'au bout, les Allemands ont espéré un armistice modéré, mais finalement, comme ils sont vaincus, ils se hâtent de signer car la révolution allemande débute le 9 novembre. Les termes de l'armistice sont durs pour eux, ce qui préfigure la dureté du Traité de Versailles.

« Plus jamais ça » a-t-on dit ... Pourquoi les traités de paix n'ont-ils pas permis d'exaucer ce vœu ?

A. L. : Ces traités sont signés à un moment où la situation n'est pas pacifiée : il y a encore la guerre civile en Russie, entre les Grecs et les Turcs, des conflits territoriaux un peu partout en Europe, par exemple l'Italie qui revendique Fiume, et des affrontements politiques violents à l'est de l'Europe, donc le monde n'est pas pacifié. Ensuite, ces traités reflètent une volonté,

française notamment, de punir l'Allemagne vue comme responsable de la guerre. Donc on ne recherche pas d'abord une paix équitable, mais plutôt une paix qui donne satisfaction aux vainqueurs. Ceci dit ce règlement de paix aurait pu fonctionner dans d'autres circonstances : si les États-Unis avaient ratifié le Traité de Versailles et avaient joué de ce fait un rôle modérateur ; et s'il n'y avait pas eu la Crise de 1929.

« On prend aujourd'hui plus en compte les gens "ordinaires" et parmi eux les mutins de 1917. »

Qu'en est-il des pistes de recherche actuellement explorées sur cette période ?

A. L. : Je dirais que les travaux se sont renouvelés de deux façons : par le bas car on prend aujourd'hui plus en compte les gens « ordinaires » dans la guerre,



© DR

André Loez
Professeur
d'histoire en CPGE

Ces morts dont on parle moins.



© Domaine public

que ce soit les femmes, les civils occupés, les enfants, les soldats et parmi eux les mutins⁽²⁾ de 1917 sur lesquels j'ai travaillé..., avec un regard beaucoup plus proche sur les expériences même intimes des gens qui ont vécu cette guerre, et pas seulement sur les dirigeants ou les grands groupes sociaux (ouvriers...) ; et par le haut, car on prend mieux en compte les aspects de guerre mondiale, en intégrant ce qui s'est passé dans les Balkans, l'Empire ottoman, l'Afrique, l'Asie, chez les populations colonisées... cela traduit une internationalisation de cette recherche. ❖

Propos recueillis par Michelle et Gérard Lauton

1. Membre du Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918.

2. <https://www.nouvelobs.com/histoire/20161219.OBS2853/1917-des-mutineries-eclatent-partout-dans-l-armee-francaise.html>.

REFUSER TOUTE DISCRIMINATION PAR L'ÂGE

Un enjeu sociétal majeur

L'âgisme classe les individus en les dépouillant de tous leurs composants pour ne garder qu'une seule caractéristique : l'âge, le vieillissement. La société ainsi s'exonère de prendre en charge les besoins et de reconnaître les potentialités des plus âgés.

L'âgisme est pour vous une discrimination : à l'égalité du sexisme, du racisme ?

Oui. Il existe en effet des similitudes entre toutes les discriminations, quelles que soient ensuite les spécificités de chacune.

Sur l'aspect culturel, d'abord, avec les stéréotypes et les préjugés. On retrouve systématiquement certains phénomènes : d'abord la réduction d'une personne à une seule de ses particularités (Madame D. n'est plus définie que comme « une femme », « une personne âgée », « une Écossaise »). Une fois cela accompli, on peut lui attribuer toutes les caractéristiques censées être communes à toutes les personnes « de son genre » : et voici Mme D. forcément fragile puisque femme, conservatrice puisqu'âgée, radine puisqu'écossaise.

Toutes les personnes discriminées, en raison de leur genre, de leur âge, de leurs mœurs, de leur origine, subissent en général ces phénomènes-là. Lesquels peuvent également provoquer des discriminations dans l'accès à, par exemple, des dispositifs sociaux, des emplois, des soins, des loisirs, des services... : le point commun est alors que c'est la particularité retenue, incriminée, qui sert de seul critère pour restreindre ou empêcher : par exemple une femme jeune, ou de couleur, de louer cet appartement, un monsieur de plus de

50 ans de décrocher cet emploi, etc.

Pour les personnes âgées, quels sont les secteurs les plus touchés par l'âgisme ?

Si on considère comme « personnes âgées » celles qui ont, par exemple, dépassé 80 ou 85 ans, cela exclut déjà presque toujours le secteur de l'emploi (mais ne l'excluons pas trop vite car ce n'est pas un hasard si un avocat, une députée, un chef d'entreprise, a la liberté de travailler tant qu'il le veut, alors que d'autres, le voudraient-ils, ne le peuvent plus, à moins de renoncer à tout salaire).

« L'âgisme révèle les choix et les hiérarchies d'une société qui fonde la valeur des individus sur leur indépendance et leur productivité. »

Soulignons avant tout le secteur où la discrimination âgiste est la plus criante et surtout la plus officielle : celui de l'accès aux aides et aux soins quand on est en situation de handicap. Je rappelle en effet qu'en France, à situation de handicap équivalente et besoin d'aide équivalent, une personne de moins de 60 ans est considérée comme une « personne handicapée » et aidée en fonction de ses besoins ; une personne de plus de 60 ans est considérée comme une « personne âgée dépendante » : les aides sont alors plafonnées, et peu importe alors qu'elles ne répondent pas aux besoins réels !

Il y aurait beaucoup à dire également, mais la place nous manque ici, sur l'âgisme sociétal : la disparition des vieilles personnes des lieux publics, des médias, des œuvres d'art...

Pour quels desseins à votre avis ?

Économique, en premier lieu. Mais l'argument du « nous n'avons pas les moyens de faire autrement », variable, révèle toujours les valeurs et les hiérarchies d'une société. Les vieux, et d'autant plus quand ils sont pauvres et/ou malades et/ou handicapés, dans une société qui fonde la valeur des individus sur leur indépendance (notamment financière) et leur productivité, figurent bien parmi ces personnes que nul n'ose plus explicitement qualifier d'« existences fardeaux » ou de « déchets » mais qui sont de plus en plus traitées comme telles.

Imaginez que la maladie d'Alzheimer touche les hommes de 20-40 ans. Vous croyez qu'il y aurait pénurie de soignants, et de soignants formés, dans les institutions qui auraient pour fonction de prendre soin de ces personnes ? ❖

Propos recueillis par Jacques Lecoffre



© DR

Jérôme Pellissier

► **Écrivain**, chercheur en psychologie, dans les domaines de la psychogérontologie et de la sociogérontologie, secrétaire de l'Observatoire de l'âgisme

POUR EN SAVOIR +

Publications de Jérôme Pellissier

- *La nuit, tous les vieux sont gris* (2003), Éditions Biblioplane.
- *La guerre des âges* (2007), Éditions Armand Colin.
- *Ces troubles qui nous troublent* (2010), Éditions ERES.